

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 28 juin 2024.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPPIER, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint

Mme Evelyne PERRIOT, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Gilles MAILLARD, Mme Nora ZARLENGA, M. Olivier GOUSSET, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Marie-Rose GALMES, M. Mehdi MONNIER, M. Bernard LACHAMBRE, M. Eric LANÇON, M. Alain PONCET, Mme Myriam CHIAPPA KIGER, Mme Sidonie MARCHAL, M. Gilles BORNOT, M. Eric MARCOT, Conseillers Municipaux

Etaient excusés :

M. Karim DJILALI avec pouvoir à Mme Ghénia BENSAOU
Mme Hélène MAITRE-HENRIET avec pouvoir à Mme Léopoldine ROUDET
Mme Alixia BEAUTÉ excusée
M. Patrick TAUSENDFREUND avec pouvoir à Mme Gisèle CUCHET
Mme Sophie GUILLAUME avec pouvoir à M. Christophe FROPPIER
Mme Brigitte JACQUEMIN avec pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET

Secrétaire de séance : Mme Priscilla BORGERHOFF

<u>OBJET</u>

<u>DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL</u>
--

Cette délibération a été affichée le : 10 juillet 2024

DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Le Budget Primitif de la Ville a été adopté par le Conseil Municipal en sa séance du 2 avril 2024.

La première Décision Modificative de l'exercice réajuste les prévisions du Budget Primitif, avec les principales évolutions ci-dessous exposées.

Dépenses de fonctionnement : + 115 353.81 €

Les charges générales sont augmentées de 96 026.81 € avec divers ajustements à la hausse ou la baisse sur 30 postes de dépenses.

Parmi les plus significatifs, une régularisation de la prime d'assurance de responsabilité civile, des crédits supplémentaires pour équiper notre police municipale, l'ajustement de divers postes relatifs à l'organisation de manifestations non finalisées lors du vote du BP 2024 (Journées Gourmandes, Brocante des Miches, Festival des Mômes, Château en scène...), ainsi que des projets initiés dans le cadre du Contrat de Ville Unique et de Cités éducatives.

Les atténuations de produit : + 6 027 € afin d'ajuster le reversement de taxe d'habitation sur les logements vacants.

Les autres charges de gestion courante : + 11 300 € concernant deux postes de dépenses :

D'abord l'inscription de 7 000 € qui correspond à un transfert du chapitre 011 vers le chapitre 65 suite à une mauvaise imputation de la redevance au groupement d'énergie.

Puis le transfert de la section d'investissement vers la section de fonctionnement de 4 000 € afin de financer l'hébergement informatique des sites internet de la Ville.

Les charges d'intérêts : + 2 000 € suite à une sous-estimation au budget primitif des intérêts de la dette à verser sur l'année 2024.

Recettes de fonctionnement (hors résultat de fonctionnement reporté) : + 184 982.81 €

Les produits des services et des domaines : + 22 810.04 €

Cette augmentation est générée par la fréquentation à la hausse des parkings ainsi que des recettes issues de la vente de bois plus importantes que prévu (suite à la réception du mémoire ONF¹).

¹ Office National des Forêts

Les dotations et participations : + 131 356 €

Le chapitre correspondant est abondé de sommes notifiées depuis le vote du BP et qui concernent plus particulièrement l'ajustement de la Dotation Globale de Fonctionnement, de subventions CAF, des subventions Contrat Ville Unique et Cités éducatives du fait de la réalisation de nombreuses manifestations à destination des habitants des secteurs prioritaires.

Les autres produits de gestion courante : + 30 816.77 €

Cette hausse comprend la régularisation du bail avec la Fondation Pluriel pour les garages de l'espace Domon (+ 17 094.80 €) ainsi que des recettes issues de condamnation judiciaires. Les recettes des certificats d'économie d'énergie sont en hausse suite au versement d'un reliquat N-1.

Dépenses d'investissement : + 85 365 €

Les **immobilisations corporelles** (+93 865 €) sont ajustées du fait de l'installation de trois nouvelles caméras de vidéosurveillance, de l'achat de matériel de sécurité afin de compléter les équipements des policiers municipaux, ainsi qu'à l'achat de matériel de restauration scolaire.

Les immobilisations en cours diminuent de 48 500 € suite à des transferts du chapitre 23 vers le chapitre 21 en raison d'erreurs d'imputation. Ce chapitre est par ailleurs abondé de 12 000 € afin de financer des restaurations d'œuvres et de mobiliers dans le cadre du parcours immersif historique du château.

Les **titres de participation**, inscrits au chapitre 26, sont abondés de 40 000 €. Ces crédits sont destinés à la participation au capital de la SCIC FCSM et viennent compléter les 10 000 € inscrits au budget primitif 2024.

Recettes d'investissement : + 15 736 €

Le chapitre **des dotations et fonds divers** est abondé de 12 000 €. Cette recette correspond au produit de la vente des bijoux de l'héritage de Madame ROVELLI.

Les autres ajustements opérés concernent le produit de taxe d'aménagement revu à la baisse et l'inscription de subventions CAF suite à leur notification.

Le chapitre 16 est abondé de la caution de la Fondation Pluriel concernant les garages Domon.

La Décision Modificative n° 1 du budget principal s'établit par conséquent comme suit :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	115 353,81 €
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	96 026,81 €
60612 - Energie - Electricité	-7 000,00 €
60636 - Habillement et Vêtements de travail	9 732,20 €
6064 - Fournitures administratives	1 500,00 €
6068 - Autres matières et fournitures	-9 595,00 €
611 - Contrats de prestations de services	32 000,00 €
61521 - Entretien terrains	15 000,00 €
615228 - Entretien et réparations Autres bâtiments	17 000,00 €
61558 - Entretien et réparations Autres biens mobiliers	3 200,00 €
6156 - Maintenance	7 800,00 €
6161 - Primes d'assurances Multirisques	14 547,00 €
6188 - Autres frais divers	2 500,00 €
6232 - Fêtes et cérémonies	7 259,58 €
6228 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	-71 000,00 €
62268 - Accompagnement du personnel	2 400,00 €
6247 - Transports collectifs	7 500,00 €
627 - Services bancaires et assimilés	1 000,00 €
637 - Autres impôts, taxes et versements assimilés	8 400,00 €
62878 - Remboursement de frais à des tiers	9 412,21 €
6288 - Divers	44 370,82 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	0,00 €
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	6 027,00 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	11 300,00 €
6558 - Autres contributions obligatoires	7 000,00 €
65811 - Droits d'utilisation - informatique en nuage	4 000,00 €
65888 - Autres charges diverses de gestion courante	300,00 €
66 - CHARGES FINANCIERES	2 000,00 €
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	69 629,00 €

RECETTES	184 982,81 €
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00 €
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT	0,00 €
70 - PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	22 810,04 €
7022 - Coupes de bois	9 412,21 €
70328 - Autres droits de stationnement et de location	8 500,00 €
70873 - Remboursement de frais par les CCAS	4 897,83 €
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	131 356,00 €
74111 - Dotation forfaitaire des communes	-97 258,00 €
741123 - Dotation de solidarité urbaine (DSU)	220 393,00 €
74751 - Participation GFP de rattachement	-60 900,00 €
748312 - DCRTP	-15 949,00 €
74718 - Participations Autres	63 500,00 €
747888 - Autres	-5 430,00 €
74888 - Autres attributions et participations	27 000,00 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	30 816,77 €
752 - Revenus des immeubles	17 094,80 €
75888 - Autres produits divers de gestion courante	13 721,97 €

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	85 365,00 €
001 - SOLDE D'EXECUTION	0,00 €
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT	0,00 €
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €
10 - DOTATIONS FONDS DIVERS	0,00 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00 €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSES	0,00 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	93 865,00 €
2117 - Bois et forêts	15 000,00 €
2158 - Autres installations, matériel et outillages techniques	29 000,00 €
21831 - Matériel informatique scolaire	-11 800,00 €
21838 - Autre matériel informatique	1 500,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	60 165,00 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	-48 500,00 €
2312 - Agencements et aménagements de terrains	-15 000,00 €
2315 - Installations, matériel et outillage technique	-30 500,00 €
2316 - Restauration des biens historiques et culturels	12 000,00 €
2318 - Autres immobilisations corporelles	-15 000,00 €
26 - PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	40 000,00 €
261 - Titres de participation	40 000,00 €
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00 €
RECETTES	15 736,00 €
001 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION	0,00 €
024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00 €
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT	0,00 €
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS	-30 596,00 €
10226 - Taxe d'aménagement	-42 596,00 €
10251 - Dons et legs en capital	12 000,00 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	45 332,00 €
1318 - Autres	5 332,00 €
1328 - Autres	40 000,00 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 000,00 €
165 - Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00 €
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	69 629,00 €

La DM n° 1 du budget principal fait par ailleurs apparaître :

- Une épargne brute de 4 243 126.45 €, contre 4 173 497.45 € au BP (+ 69 629 €)
- Une épargne nette de 232 768.45 €, contre 163 139.45 € au BP (+ 69 629 €).
- Une capacité de désendettement de 7.81 ans, contre 7.94 ans au BP.

La DM est équilibrée par une augmentation du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 69 629 €, qui s'élève au total à 3 329 629 €.

L'emprunt d'équilibre est maintenu à 8.3 millions d'€.

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal approuve la Décision Modificative n°1 du Budget Principal.

Décision du Conseil Municipal

Pour	: 34
Contre	: 0
Abstentions	: 0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 10 juillet 2024